

*Questions orales***LA TAXE SUR LES VENTES DES FABRICANTS**

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député ne tient pas à induire la Chambre en erreur. La TPS est réduite de 9 à 7 p. 100. Il y a une ristourne de 2,5 p. 100 sur le logement. Mais actuellement, toutes sortes de choses qui entrent dans la construction des maisons sont taxées, par exemple les matériaux de construction, la plomberie et le sanitaire, les tapis, les fenêtres et autres matériaux—tout cela au taux de 4 p. 100 environ, suivant l'endroit.

Quand le député dit qu'il y a une taxe de 4,5 p. 100, ce n'est qu'une partie de la vérité. La taxe actuelle est prélevée au taux de 4 p. 100 environ, ce qui fait qu'il y a une légère augmentation de l'ordre de 0,5 p. 100 dans sa localité. Ailleurs, la différence peut être légèrement inférieure ou légèrement supérieure. Je pense que nous avons traité très équitablement l'industrie du logement, et en tout cas nous avons respecté l'engagement que j'ai pris en septembre 1988.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances.

Il y a une crise de confiance après les déclarations gouvernementales voulant que la TPS soit sans effet sur le logement à prix abordable. Les renseignements donnés dans son prospectus sont de la pure foutaise. L'Association canadienne des constructeurs d'habitation et les fiscalistes conseils indépendants disent que pour l'ensemble du Canada le prix moyen des maisons va augmenter de 3 000 \$; à Toronto, de 9 000 \$. Les experts-conseils en matière de logement disent que les loyers vont augmenter de 300 à 400 \$.

M. le Président: Je prie le député de poser sa question.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Devant ces faits, comment le ministre peut-il dire qu'elle ne va pas faire monter le prix du logement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait parfaitement que les loyers ne sont pas assujettis à la TPS. Les maisons existantes ne sont pas assujetties à la TPS. La taxe de 7 p. 100, déduction faite de la ristourne au titre du logement, équivaut à peu près au montant actuel versé en taxes sur une maison.

Cela fait voir assez bien je pense que nous respectons l'engagement pris en septembre 1988 de voir à ce que la TPS ne rende pas le logement moins abordable.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Habitation. Tous les députés savent que la taxe sur les produits et services doit remplacer la taxe sur les ventes des fabricants. Selon un article récent du *Toronto Star*, il est peu probable que les fournisseurs de matériaux de construction déduiront de leur prix de vente la taxe sur les ventes des fabricants et la remplaceront par la taxe sur les produits et services.

Le ministre est-il au courant de cet article? Dans l'affirmative, que compte-t-il faire pour prévenir cela?

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, je suis au courant de l'article en question. Je sais que les gens craignent que l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants ne sera pas soustraite de nombreux produits, notamment des matériaux de construction.

Le député, en fait tous les députés devraient savoir qu'il y a déjà eu, dans le passé, des diminutions de la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction et que celles-ci se sont réfléchies dans les prix. En l'occurrence, étant donné la diminution substantielle des coûts du fournisseur de matériaux de construction, en raison de la diminution de la taxe de vente fédérale, la concurrence jouera pour faire baisser les prix, tout comme ce fut le cas dans le passé lorsqu'il y eut des réductions de la taxe de vente fédérale.

• (1500)

De plus, le ministère des Finances établira un bureau de surveillance afin de s'assurer que tous les consommateurs canadiens sont au courant de ce que les prix devraient être lorsque la taxe sur les ventes des fabricants sera supprimée. Après l'entrée en vigueur de la TPS, ce bureau recevra également des plaintes et il pourra exercer une pression morale sur ceux qui persistent à maintenir la vieille taxe.

* * *

LES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, depuis quelques années, les Canadiens ne cessent d'apprendre avec stupeur que le système judiciaire trahit les autochtones. L'enquête Blood, en Alberta, l'enquête Harper, au Manitoba, et le récent rapport découlant de l'enquête sur l'affaire Marshall, en Nouvelle-Écosse, confirment le terrible échec des systè-